

Notre maison n'est pas qu'un cocon...

Dans notre société industrialisée, les enfants courent aujourd'hui de moins en moins de risques de malnutrition, de famine ou d'épidémie. Mais le danger, l'accident, et parfois la mort les guettent chez eux, dans leur foyer, là où ils devraient être le plus en sécurité. C'est à la maison qu'un enfant court le plus de danger. Les accidents domestiques sont des accidents qui surviennent involontairement à l'intérieur d'une habitation, dans ses abords immédiats (jardin, garage, cour) ou à l'école. Neuf fois sur dix, ces accidents auraient pu être évités.

Des chiffres qui en disent long

Selon les estimations de la CEE, 20.000 enfants meurent chaque année des suites d'un accident domestique. En Belgique, plus de 500 enfants trouvent la mort de cette façon. L'accident domestique constitue la première cause de décès chez l'enfant. La plupart des accidents qui se produisent à la maison n'ont fort heureusement aucune conséquence grave. Plus de 200.000 accidents nécessitent chaque année dans notre pays une consultation médicale. Ces accidents touchent les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans.

Les suffocations et asphyxies

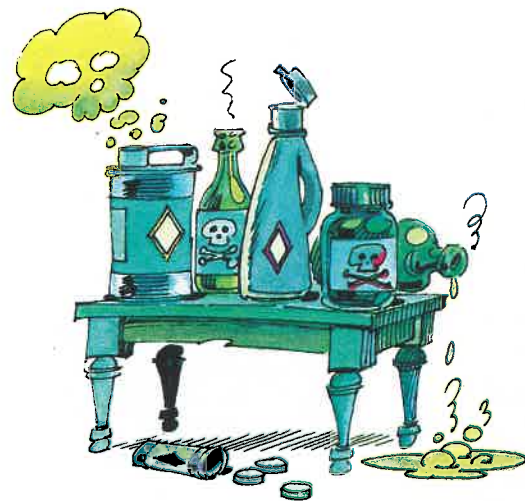
Les accidents mortels les plus fréquents chez les nourrissons de moins de un an sont les suffocations et les asphyxies. Celles-ci sont le plus souvent provoquées par des aliments (cacahouètes et fruits secs) qui restent bloqués dans la trachée de l'enfant.

Des suffocations mécaniques sont également courantes lorsque le matériel n'obéit à aucune règle de sécurité. Un bébé risque de se coincer le tête entre les barreaux de son lit s'ils ne sont pas espacés de plus de 7 cm. Il s'en suit une strangulation par pendaison.

Les empoisonnements et noyades

L'enfant commence à explorer la maison et son environnement vers l'âge de un an. Les empoisonnements et les noyades sont particulièrement fréquents à cet âge et jusqu'à 4 ans. Les noyades restent la première cause de mortalité jusqu'à 14 ans.

Le centre antipoisons a enregistré en 1989 près de 19.000 appels pour des cas d'intoxication touchant les enfants de moins de 15 ans. Parmi les produits toxiques ingérés, les



médicaments viennent largement en tête, suivis des produits ménagers, agricoles et industriels. Les plantes (le muguet ou certaines plantes vertes d'appartement) et les mégots de cigarettes font partie des produits dangereux avalés par les enfants.

Les chutes

Les chutes de plain-pied ou les chutes d'une hauteur touchent essentiellement les enfants de moins de 5 ans. Elles peuvent être la cause de handicap, d'hospitalisation et de traitements traumatiques pour l'enfant.

La plupart des chutes des nourrissons se font d'une chaise haute, d'un couffin mal calé, d'un landau, d'une table à langer ou encore des bras d'un adulte. Le jeune enfant, lui, chute dans les escaliers, de la fenêtre, d'une échelle ou d'un escabeau.

Plus banales, mais fréquentes, sont les chutes sur le parquet trop bien ciré, le carrelage mouillé, le sol glissant. Certains jeux de plein air (vélo, patins, planches à roulettes) peuvent être également à l'origine de ce type d'accident.

Les brûlures

Les brûlures provoquent parfois la mort. Chaque année, plus de 100 enfants meurent brûlés en Belgique. Sur 10.000 incendies enregistrés annuellement, 3.000 sont allumés par des enfants.

Les causes des brûlures sont multiples. De nombreuses brûlures sont provoquées par des liquides bouillants. La casserole d'eau ou la friteuse que l'enfant renverse sur lui en attrapant le manche qui dépasse constitue l'accident le plus classique. L'eau trop chaude d'un bain risque aussi parfois d'ébouillanter l'enfant.

Les décharges électriques provoquées par une allonge encore branchée que l'enfant porte à la bouche causent de fortes brûlures à la langue ou à la main.

Les brûlures les plus fréquentes sont causées par des vêtements qui s'enflamment au contact d'un radiateur, d'une bougie, d'un liquide inflammable.

Les accidents dus aux barbecues, aux appareils à fondue ou encore aux brûlures du soleil sont également fréquents.

Prévoir et éduquer

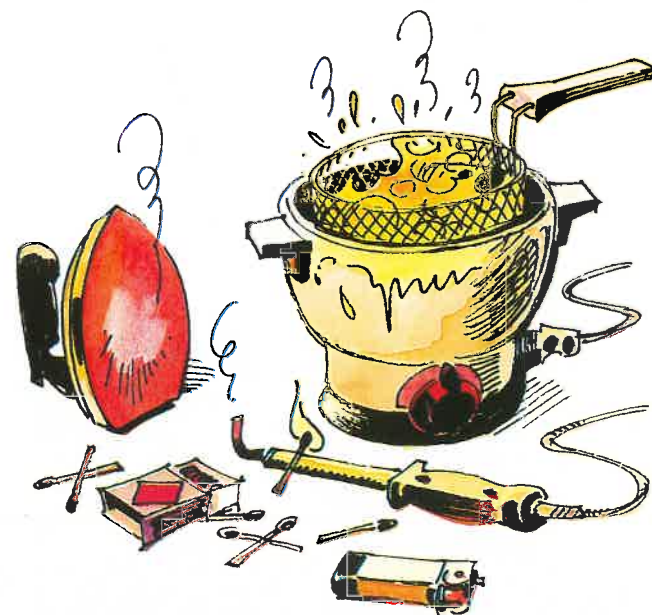
Les exemples d'accidents précités démontrent qu'il est possible d'écartier au maximum le danger en modifiant d'une part les normes et la législation, et en augmentant d'autre part la prise de conscience du risque chez les adultes. Ceux-ci doivent à la fois prévoir et éduquer.

Prévoir, c'est ne pas laisser de médicaments à la portée des enfants. Eduquer, c'est laisser l'enfant agir seul en lui enseignant préalablement les dangers et risques qu'il court.

Nous, parents, nous devons informer nos enfants des risques auxquels ils sont exposés, leur apprendre les comportements à adopter devant ces situations. Nous devons donc les accompagner dans la découverte du risque et du danger.

L'Angleterre, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark ont réalisé avec succès des campagnes de prévention.

Le taux de mortalité domestique pour les pays de la CEE se situe à 8,83 pour 100 000 habitants. Il est de 4,88 en Grande-Bretagne, 4,92 aux Pays-Bas, 5,26 au Danemark et ...8,35 en Belgique. ■ EDUCA-SANTE



Réponses page 2

Réponses page 3

Pour en savoir plus

Quelques Brochures

"Avec l'enfant vivons la sécurité" - Comité français d'Education pour la Santé.

"Un logement sûr pour nos enfants" - campagne O.N.E. - 1981.

"Pas à pas" - centre antipoisons.

"La sécurité à la maison" - Croix-Rouge de Belgique.

"La sécurité dans le logement" - Comité Hygiène et Confort.

"Prudence, j'y pense - Prévenons les accidents domestiques"

Ed. M.C.F. - Promocoop asbl.

Pour tous renseignements, EDUCA-SANTE asbl - av. Général Michel 1B, 6000 Charleroi - Tél. 071/33.02.29

Livres pour enfants

"Fanette va à la clinique" - Ed. Dupuis - Junior;

"Gully Patatras" - Mouvement Coopératif Féminin - Promocoop asbl; éditions Labor



"Juju le bébé terrible" - Ed. Messidor - La Farandole;

"La lampe de Mini Bill" - Lindgren, Barbo - Editions Duculot;

"La petite tornade" - Rose Impey et Sue Porter - Albin Michel Jeunesse;

"Le grand livre de Yok Yok" - Ed. Gallimard.

Vidéo

"Archibald le Magicien" : série de dix vidéocassettes qui reprennent chacune cinq dessins animés de courte durée. Chaque épisode propose un conseil de prévention sous la forme d'une petite histoire amusante. La série s'adresse principalement aux jeunes enfants de 5 à 8 ans.

"Pépin calin" : série qui présente le risque sous la forme d'une fiction. Elle s'adresse essentiellement aux parents. "Pépin calin" est produit par le Comité français d'Education pour la Santé, et réalisé par Nadine Trintignant.

Vidéo de la Communauté française de Belgique asbl - Collection Education pour la Santé. Tél: 081/22.62.84